

Rapport financier trimestriel

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.

30 juin 2019

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.
Table des matières
30 juin 2019

	<u>Page</u>
Aperçu de la Société	1
Résultats trimestriels	2-3
Analyse des risques	3
Événements importants	3
Rapport sur l'utilisation des crédits	4
Déclaration de responsabilité de la direction	5
État de la situation financière non audité	6
État des résultats non audité	7
État des gains et pertes de réévaluation non audité	8
État de la variation des actifs financiers nets non audité	9
État des flux de trésorerie non audité	10
Notes complémentaires des états financiers intermédiaires non audités	11 – 19

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.

Rapport financier trimestriel

30 juin 2019

Le présent rapport financier trimestriel de Marine Atlantique S.C.C. (la Société) porte sur la période de trois mois close le 30 juin 2019. Il doit être lu en parallèle avec le Sommaire du plan d'entreprise de 2018-2019-2022-2023 de la Société et son Rapport annuel de 2018-2019, qui comprend les états financiers annuels audités de l'exercice clos le 31 mars 2019. On peut trouver des renseignements sur la Société, notamment le Rapport annuel et le Sommaire du plan d'entreprise, une fois qu'ils auront été approuvés par le gouvernement fédéral, à www.marineatlantic.ca.

Les états financiers non audités et les notes y afférentes ont été établis selon les Normes comptables du secteur public. Tous les montants sont présentés en dollars canadiens.

APERÇU DE LA SOCIÉTÉ

Marine Atlantique S.C.C. est une société d'État fédérale chargée du mandat constitutionnel d'offrir un service de transport de marchandises et de passagers entre North Sydney, en Nouvelle-Écosse, et Port aux Basques, à Terre-Neuve-et-Labrador. Ce service assure une liaison essentielle entre la province de Terre-Neuve-et-Labrador et le Canada continental.

Marine Atlantique S.C.C., qui a son siège social à St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador), gère des terminaux à Port aux Basques et Argentia, à Terre-Neuve-et-Labrador, et à North Sydney, en Nouvelle-Écosse. La Société assure deux liaisons : un service de traversier quotidien de 96 milles marins maintenu à longueur d'année entre Port aux Basques et North Sydney, et un service de traversier saisonnier de 280 milles marins entre Argentia et North Sydney.

Pour s'acquitter de son mandat, Marine Atlantique S.C.C. exploite une flotte composée de quatre traversiers de cote glace : le *Blue Puttees*, le *Highlanders*, l'*Atlantic Vision* et le *Leif Ericson*. La Société fait chaque année rapport au gouvernement du Canada par l'entremise du ministre des Transports.

Pour garantir l'exploitation sécuritaire des navires en mer, Marine Atlantique S.C.C. est assujettie à diverses lois et divers règlements, dont le *Code canadien du travail*, le *Règlement sur la sécurité et la santé au travail (en milieu maritime)*, la *Loi sur le transport des marchandises dangereuses* et ses règlements, la *Loi sur la responsabilité en matière maritime* et ses règlements, la *Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada*, la *Loi maritime du Canada*, la *Loi sur le cabotage*, le *Règlement sur la sûreté des traversiers intérieurs* et la Partie III du *Règlement sur la sûreté du transport maritime*. La Société est également assujettie à la *Convention internationale pour la sauvegarde de la vie humaine en mer (SOLAS)*, le plus important de tous les traités internationaux visant la sécurité des navires marchands.

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.

Rapport financier trimestriel

30 juin 2019

RÉSULTATS TRIMESTRIELS

Aperçu de la performance financière de la Société (en milliers de dollars)

Trimestre clos le 30 juin 2019						
Réel	Budget	Exercice précédent	Écart par rapport au budget ¹		Écart par rapport à l'exercice précédent ¹	
			\$	%	\$	%
26,627 \$	25,521 \$	27,061 \$	1,106	4 %	(434)	-2 %
55,835 \$	60,704 \$	58,201 \$	4,869	8 %	2,366	4 %

¹ Un écart positif correspond à un résultat favorable par rapport aux montants inscrits au budget/comptabilisés pour l'exercice précédent.

Aperçu statistique

Trimestre clos le 30 juin 2019							
	Réel	Prévisions	Exercice précédent	Écart par rapport au prévisions ²		Écart par rapport à l'exercice précédent ²	
				N ^{bre}	%	N ^{bre}	%
Passagers	65,171	58,539	63,293	6,632	11 %	1,878	3 %
Véhicules de tourisme	25,108	20,347	24,203	4,761	23 %	905	4 %
Véhicules utilitaires	23,037	23,352	24,066	(315)	-1 %	(1,029)	-4 %
Équivalents autos ³	122,649	118,397	126,005	4,252	4 %	(3,356)	-3 %
Traversées	422	444	426	22	5 %	4	1 %

² Un écart positif correspond à un résultat favorable par rapport aux prévisions/résultats de l'exercice précédent.

³ Un équivalent auto ou EA correspond à la longueur moyenne d'une automobile.

Revenus

Les revenus de la Société pour le trimestre considéré ont été supérieurs de 4 % aux prévisions budgétaires. Les volumes de trafic ont été plus élevés que prévu dans l'ensemble, tirés par le trafic des passagers et des équivalents autos. Le trafic des véhicules utilitaires a été légèrement moins important que ce qui était prévu.

Les revenus de la Société pour le trimestre considéré ont diminué de 2 % par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent. Les volumes de trafic, dans l'ensemble, ont été inférieurs par rapport à ceux de l'exercice précédent. Cette diminution a été partiellement compensée par une augmentation du trafic des passagers. Il y a aussi eu une diminution des gains réalisés au titre du programme de couverture du carburant.

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.

Rapport financier trimestriel

30 juin 2019

Charges

Comparaison avec le budget

Les charges de la Société ont été de 8 % inférieures aux prévisions budgétaires pour le trimestre considéré. Les charges d'exploitation ont été moins élevées que prévu, surtout en raison des changements apportés au calendrier d'entretien et du report du lancement du nouveau programme de formation en sécurité. Les frais de carburant ont été moins élevés que prévu en raison de la baisse des prix et du nombre de traversées effectuées. Enfin, les droits d'affrètement ont été moins importants que prévu en raison de la baisse des taux de change.

Comparaison avec l'exercice précédent

Les charges de la Société pour le trimestre considéré ont été inférieures de 4 % par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent. Les frais de carburant ont été moins élevés en raison de la baisse des prix sur les marchés et de la consommation. Les modifications apportées au plan d'entretien et de formation ont fait diminuer les coûts par rapport à l'exercice précédent. Les coûts des avantages sociaux futurs, qui ont été évalués par des calculs actuariels, sont aussi moindres. Ces économies ont été annulées en partie par une augmentation des coûts liés au lancement du nouveau programme d'uniforme de la Société et des honoraires accrus au titre des services professionnels dans le cadre du renouvellement de la flotte.

Immobilisations corporelles

La Société a consacré 10,8 millions de dollars à ses immobilisations corporelles au cours du premier trimestre de l'exercice dans le cadre de son programme de réinvestissement en continu dans ses actifs. Cela comprend une somme de 5,5 millions de dollars pour des projets visant les navires et une somme de 5,3 millions de dollars pour la rénovation des installations côtières et l'acquisition de systèmes de technologie de l'information et de divers matériels.

Prévisions

D'après les résultats des trois premiers mois de l'exercice et le budget alloué pour le reste de l'exercice, la Société prévoit respecter le cadre financier approuvé. La Société n'a apporté aucune modification aux buts ou objectifs énoncés dans le Sommaire du plan d'entreprise de 2018-2019-2022-2023.

ANALYSE DES RISQUES

Les risques financiers auxquels est exposée la Société ont déjà été communiqués dans le Sommaire du plan d'entreprise de 2018-2019-2022-2023 et le Rapport annuel de 2017-2018 de la Société. Il n'y a aucun changement important à signaler concernant les risques recensés antérieurement.

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.

Rapport financier trimestriel

30 juin 2019

ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS

Appel d'offres pour un nouveau navire

En juillet, la Société a officiellement lancé un appel d'offres pour acquérir un nouveau navire pour sa flotte. L'engagement financier annoncé par le gouvernement du Canada dans le budget de 2019 a permis à la Société de procéder à cette acquisition.

La Société est à la recherche d'un nouveau navire roulier à même de transporter du fret commercial et des passagers. Le nouveau navire devrait entrer en service au cours de l'exercice 2023-2024.

Nomination d'un nouveau président et chef de la direction

Murray Hupman, qui occupait anciennement les fonctions de vice-président aux opérations, a été nommé président et chef de la direction de la Société en avril 2019 pour un mandat de cinq ans.

RAPPORT SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS

La Société a reçu des crédits parlementaires de 33 millions de dollars du gouvernement du Canada au cours du premier trimestre clos le 30 juin 2019. Des renseignements sur la méthode de comptabilisation des crédits parlementaires sont présentés à la note 2 a) afférente aux états financiers intermédiaires non audités de la Société. La note 4 afférente à ces états financiers décrit l'utilisation des crédits parlementaires reçus au cours de la période.

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.
Rapport financier trimestriel
30 juin 2019

DÉCLARATION DE RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers trimestriels conformément à la *Norme sur les rapports financiers trimestriels des sociétés d'État* du Conseil du Trésor du Canada, ainsi que des contrôles internes qu'elle considère comme nécessaires pour permettre la préparation d'états financiers trimestriels exempts d'anomalies significatives. La direction veille aussi à ce que tous les autres renseignements fournis dans le présent rapport financier trimestriel concordent, s'il y a lieu, avec les états financiers trimestriels.

À notre connaissance, ces états financiers trimestriels non audités donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière, des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie de la Société, aux dates présentées dans les états financiers trimestriels et pour les périodes closes à ces dates.



Le président et chef de la direction,
Murray Hupman, ing.



Le vice-président aux Finances,
Shawn Leamon, CPA, CGA

St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador)
20 août 2019

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.
Etat de la situation financière non audité
(en milliers de dollars)

	30-juin 2019	31-mars 2019
Actifs financiers		
Trésorerie (note 5)	14 001 \$	13 613 \$
Débiteurs	8 890	7 390
Somme à recevoir du gouvernement du Canada (note 4)	-	13 404
Stocks destinés à la revente	224	327
Dérivés	1 217	2 514
Actif au titre des prestations de retraite constituées	135 462	133 911
	159 794 \$	171 159 \$
Passifs		
Créditeurs et charges à payer	21 274 \$	30 158 \$
Dérivés	1 583	693
Revenus reportés	11 122	4 831
Somme à payer au gouvernement du Canada (note 4)	3 382	2 994
Charges à payer au titre des indemnités de vacances	6 648	6 319
Passif au titre des prestations de retraite constituées	2 750	2 723
Passif au titre des avantages complémentaires de retraite constitués	50 212	49 910
Passif au titre des avantages postérieurs à l'emploi constitués	11 565	11 341
	108 536	108 969
Actifs financiers nets	51 258 \$	62 190 \$
Actifs non financiers		
Immobilisations corporelles	421 075	421 588
Stocks destinés à la consommation	18 140	18 448
Charges payées d'avance	2 933	3 345
	442 148	443 381
Excédent accumulé	493 406 \$	505 571 \$

Éventualités (note 8)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.

État des résultats non audité

Période close le 30 juin 2019

(en milliers de dollars)

	Périodes de 3 mois closes en	
	2019	2018
Revenus		
Produits des activités de transport	23 287 \$	23 539 \$
Produits du supplément pour le carburant	2 916	2 954
Autres produits	68	44
Gain de change	-	-
Gain réalisé sur dérivés	356	524
	<u>26 627</u>	<u>27 061</u>
Charges		
Salaires et avantages sociaux	23 448	24 230
Droits d'affrètement	3 271	3 416
Carburant	6 821	7 987
Matériaux, fournitures et services	6 157	5 072
Réparations et entretien	1 840	2 688
Assurance, loyers et services publics	1 754	1 426
Frais de déplacement	274	506
Frais administratifs	386	430
Avantages sociaux futurss (note 6)	113	1 079
Coûts de renouvellement de la flotte	412	-
Perte de change	8	7
Perte réalisée sur dérivés	-	-
Amortissement	11 352	11 361
	<u>55 836</u>	<u>58 202</u>
(Déficit) avant le financement public	<u>(29 209)</u>	<u>(31 141)</u>
Financement public		
Exploitation	8 449	3 196
Immobilisations corporelles	10 839	14 082
	<u>19 288</u>	<u>17 278</u>
Déficit lié aux activités	(9 921)	(13 863)
Excédent accumulé lié aux activités au début de l'exercice	<u>502 595</u>	<u>503 643</u>
Excédent accumulé lié aux activités à la fin de l'exercice	<u>492 674 \$</u>	<u>489 780 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.
État des gains et pertes de réévaluation non audité
Période close le 30 juin 2019
(en milliers de dollars)

	Périodes de 3 mois closes en	
	2019	2018
Gains (pertes) de réévaluation cumulés au début de la période	2 976	5 061
Gains (pertes) de réévaluation survenus pendant la période		
Gain (perte) non réalisé sur devises	(58) \$	(312) \$
Gain (perte) non réalisé sur dérivés	(1 830)	3 754
Montants reclassés dans l'état des résultats		
(Gain) perte réalisé sur dérivés	(356)	(524)
Gains (pertes) de réévaluation nets de la période	(2 244)	2 918
Gains (pertes) de réévaluation cumulés à la fin de la période	732 \$	7 979 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.
Etat de la variation des actifs financiers nets non audité
Période close le 30 juin 2019
(en milliers de dollars)

	Périodes de 3 mois closes en	
	2019	2018
(Déficit) lié aux activités	(9 921) \$	(13 863) \$
Variation due aux immobilisations corporelles		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(10 839)	(14 082)
Amortissement des immobilisations corporelles	11 352	11 361
Diminution (Augmentation) des immobilisations corporelles	513	(2 721)
Variation due aux autres actifs non financiers		
Variation nette des stocks destinés à la consommation	308	4 252
Variation nette des charges payées d'avance	412	954
Diminution des autres actifs non financiers	720	5 206
Gains (pertes) de réévaluation nets	(2 244)	2 918
Diminution des actifs financiers nets	(10 932)	(8 460)
Actifs financiers nets au début de la période	62 190	59 455
Actifs financiers nets à la fin de la période	51 258 \$	50 995 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.
Etat des flux de trésorerie non audité

Période close le 30 juin 2019

(en milliers de dollars)

	Périodes de 3 mois closes en	
	2019	2018
Activités de fonctionnement		
Rentrées de fonds — clients	31 547 \$	32 704 \$
Rentrées de fonds — autres produits	68	44
Financement public — exploitation	13 820	10 579
Financement public — immobilisations	19 260	29 799
Sorties de fonds — fournisseurs	(19 269)	(14 677)
Sorties de fonds — employés	(24 610)	(25 118)
Sorties de fonds — avantages sociaux futurs	(1 110)	(1 536)
	<u>19 706</u>	<u>31 795</u>
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(19 260)	(29 799)
	<u>(19 260)</u>	<u>(29 799)</u>
Effet des variations des cours de change sur la trésorerie	(58)	(312)
Augmentation nette de la trésorerie	388	1 684
Trésorerie au début de la période	13 613	13 875
	<u>14 001 \$</u>	<u>15 559 \$</u>
Trésorerie à la fin de la période		
La trésorerie comprend :		
Trésorerie affectée	6 700 \$	9 557 \$
Trésorerie non affectée	7 301	6 002
	<u>14 001 \$</u>	<u>15 559 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.

Notes complémentaires des états financiers intermédiaires non audités

30 juin 2019
(en milliers de dollars)

1. BASE DE PRÉSENTATION

Marine Atlantique S.C.C. (la Société) est constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. La *Loi autorisant l'acquisition de Marine Atlantique S.C.C. de 1986* établit la Société comme société d'État mère. Dans le but de se conformer à la *Politique maritime nationale* (1995), le mandat de la Société a été réduit à l'exploitation d'un service de traversiers.

La Société exploite un service de traversiers entre la Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve-et-Labrador. Les activités de Marine Atlantique S.C.C. ont un caractère saisonnier par nature. La plus forte période d'activité de la Société est l'été (deuxième trimestre) et la période la moins achalandée est l'hiver (quatrième trimestre), car les nombreux touristes préfèrent voyager l'été. La Société profite donc de l'hiver pour effectuer une grande partie des travaux d'entretien annuel nécessaires sur ses navires et ses terminaux portuaires.

Les présents états financiers intermédiaires non audités ont été établis par la direction selon la *Norme sur les rapports financiers trimestriels des sociétés d'État* du Conseil du Trésor du Canada et conformément aux Normes comptables du secteur public du Canada. Les états financiers intermédiaires ne présentent pas toutes les informations à fournir qui sont présentées dans les états financiers annuels audités de Marine Atlantique S.C.C. Les informations présentées ci-après s'ajoutent à celles qui sont contenues dans les états financiers annuels. Les présents états financiers intermédiaires doivent être lus en parallèle avec les états financiers et les notes y afférentes de l'exercice clos le 31 mars 2019.

2. MÉTHODES COMPTABLES IMPORTANTES

Référentiel comptable

Les états financiers sont préparés conformément aux Normes comptables du secteur public du Canada.

a) Financement public

La Société reçoit un financement public qui lui permet de répondre à ses besoins de trésorerie à court terme, notamment de faire face à l'excédent des charges d'exploitation sur les produits tirés des activités commerciales et d'acquérir des immobilisations corporelles. Le financement public reçu est comptabilisé en résultats de l'exercice au cours duquel il a été autorisé et toutes les exigences définies ont été satisfaites par la Société. Tout écart entre les montants reçus et les montants requis constitue une somme à recevoir du gouvernement du Canada (ou à payer à ce dernier). La Société vend parfois des actifs et doit alors verser le produit net de la vente des actifs au Trésor. Le cas échéant, le produit net réalisé est porté en diminution des besoins de financement de l'exploitation pour l'exercice au cours duquel la vente a eu lieu.

b) Instruments financiers

La trésorerie, les débiteurs, les créditeurs et charges à payer, et la somme à recevoir du (à payer au) gouvernement du Canada sont évalués au coût.

Les dérivés sont initialement évalués à la juste valeur à la date de passation des contrats sous-jacents, puis réévalués à la juste valeur à chaque date de clôture. Les variations de la juste valeur sont

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.

Notes complémentaires des états financiers intermédiaires

non audités

30 juin 2019

(en milliers de dollars)

comptabilisées dans l'état des gains et pertes de réévaluation jusqu'à ce que l'instrument financier dérivé soit décomptabilisé. À ce moment-là, le montant cumulatif des gains et pertes de réévaluation associé à l'élément décomptabilisé fait l'objet d'une écriture de contrepassation et est reclassé dans l'état des résultats. Les instruments dérivés sont décomptabilisés à la date d'expiration des contrats sous-jacents. Les coûts de transaction sont passés en charges au moment où ils sont engagés.

c) Indemnités d'assurance à recevoir

Les débiteurs comprennent des indemnités recouvrables sur assurances qui sont comptabilisées au moment où la Société a l'assurance raisonnable que l'assureur approuvera la réclamation et versera les indemnités.

d) Stocks

Les stocks, qui se composent principalement d'articles destinés à la consommation à bord des navires, sont évalués au coût historique ou au coût de remplacement, selon le moindre de ces deux montants.

e) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles, qui englobent les navires, les installations et le matériel, sont comptabilisées au coût diminué de l'amortissement cumulé. Les principales pièces de rechange incluses dans les stocks de pièces de rechange des navires sont comptabilisées en tant qu'immobilisations corporelles. À cette fin, les principales pièces de rechange sont celles qu'on prévoit utiliser pendant plus d'un exercice pour une immobilisation corporelle donnée.

Le coût des travaux en cours comprend les matériaux, la main-d'œuvre directe et les frais indirects. Les montants compris dans les travaux en cours sont virés à la catégorie appropriée d'immobilisations corporelles au moment où l'actif est prêt à être utilisé, puis ils sont ensuite amortis.

L'amortissement est calculé à des taux suffisants pour permettre la radiation du coût des immobilisations corporelles, déduction faite de leur valeur résiduelle, sur leur durée de vie utile estimative, selon la méthode linéaire. Le coût des projets à bord d'un navire, déduction faite de leur valeur résiduelle, est amorti sur la plus courte des durées suivantes : la durée de vie utile de l'actif ou la durée de vie utile du navire. Les améliorations locatives sont amorties sur la plus courte des durées suivantes : la durée du contrat de location ou la durée de vie utile de l'actif.

Les durées de vie utiles estimatives et les méthodes d'amortissement sont passées en revue à la fin de chaque exercice. Les taux appliqués aux principales catégories d'immobilisations corporelles sont les suivants :

Navires (y compris les projets de navire)	5 % à 10 %
Installations côtières	2,5 % à 5 %
Matériel	10 % à 25 %
Améliorations locatives	Durée du contrat de location ou durée de vie utile de l'actif

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la Société de fournir des biens et des services, la valeur de l'immobilisation est ramenée à sa valeur résiduelle, le cas échéant. Il ne peut y avoir de reprise sur réduction de valeur.

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.
Notes complémentaires des états financiers intermédiaires
non audités
30 juin 2019
(en milliers de dollars)

f) Avantages sociaux futurs

La Société comptabilise ses obligations au titre des régimes d'avantages sociaux et les coûts connexes, déduction faite des actifs des régimes, au fur et à mesure que les prestations sont constituées.

Avantages de retraite

i) Actif (passif) au titre des prestations de retraite constituées

La Société offre, par l'entremise d'un fiduciaire, un régime de retraite agréé à prestations déterminées qui couvre la quasi-totalité de ses salariés, un régime de retraite supplémentaire non capitalisé à l'intention des cadres supérieurs embauchés avant le 1^{er} mars 2001, et un régime d'avantages de retraite supplémentaire non capitalisé, adopté en 2006 à l'intention des titulaires de certains postes désignés, qui établit des prestations pour les services rendus depuis 2004. L'admissibilité à ce dernier régime a été élargie en vue de constituer des prestations pour les services rendus depuis 2009, au bénéfice de tous les participants au régime de retraite agréé à prestations déterminées qui sont visés par le maximum des prestations payables en vertu du régime agréé. En règle générale, toutes les prestations sont fondées sur les années de service et la rémunération moyenne la plus élevée ou la rémunération au départ à la retraite des employés.

Le coût des avantages de retraite est déterminé de façon actuarielle au moyen de la méthode de répartition des prestations prévues au prorata des services et des meilleures estimations faites par la direction du taux de rendement prévu des placements des régimes, des taux prévus de croissance de la rémunération, des taux d'inflation prévus et de l'âge de départ à la retraite des salariés. Le taux d'actualisation utilisé pour calculer les intérêts débiteurs sur les obligations au titre des régimes de retraite est fondé sur le rendement prévu des actifs du régime de retraite agréé et une estimation des coûts d'emprunt pour les autres régimes.

Le taux de rendement prévu à long terme des actifs du régime est fonction du rendement estimatif, selon les conditions du marché applicables à la date d'évaluation, de chaque grande catégorie d'actifs et de la composition cible d'actifs précisée dans la politique de placement établie pour le régime. Le rendement prévu des actifs est déterminé par référence à la valeur liée au marché qui est appliquée aux actifs du régime aux fins de l'établissement des états financiers. La valeur liée au marché des actifs du régime est établie en appliquant une méthode qui prévoit l'amortissement des gains et pertes relatifs au rendement prévu sur cinq ans. Les gains et pertes actuariels résultent de l'écart entre le taux de rendement réel et le taux de rendement prévu à long terme des actifs du régime et des variations de la valeur des obligations au titre du régime de retraite par suite de modifications d'hypothèses actuarielles ou d'écarts entre les résultats réels et les prévisions établies en fonction des hypothèses.

Les gains et pertes actuariels au titre du régime de retraite agréé et du régime d'avantages de retraite supplémentaire adopté en 2006 sont amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des participants. Les gains et pertes actuariels au titre de l'ancien régime de retraite supplémentaire sont amortis sur l'espérance de vie moyenne estimative des participants.

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.
Notes complémentaires des états financiers intermédiaires
non audités
30 juin 2019
(en milliers de dollars)

Les ajustements découlant des modifications apportées aux régimes, pour un montant net après compensation des gains ou pertes actuariels non amortis concernant les services rendus par les salariés au cours de l'exercice précédent, sont comptabilisés dans l'état des résultats de la période au cours de laquelle la modification a été apportée.

La durée moyenne estimative du reste de la carrière active des participants au régime de retraite agréé et au régime d'avantages de retraite supplémentaire adopté en 2006 est de 9,6 ans (9,8 ans en 2018). L'espérance de vie moyenne estimative des participants à l'ancien régime de retraite supplémentaire est de 14,1 ans (14,7 ans en 2018).

ii) Régime de soins de santé et de soins dentaires

La Société fournit une assurance-vie et une assurance pour soins de santé et soins dentaires à ses employés actifs ou à la retraite. Les salariés syndiqués, les salariés non syndiqués et les cadres sont admis à bénéficier d'une couverture d'assurance-vie de base et d'assurance-vie facultative à compter du premier jour du mois qui suit l'expiration d'une période de 60 jours d'emploi continu. Les salariés syndiqués sont admis à bénéficier de prestations dans le cadre d'une assurance complémentaire couvrant les soins médicaux et dentaires à partir du premier jour du mois qui suit l'expiration d'une période de 1 040 heures de travail effectuées et les salariés non syndiqués et les cadres y sont admissibles à compter du premier jour du mois qui suit la date à laquelle ils ont été embauchés.

Le coût des avantages complémentaires de retraite est déterminé de façon actuarielle à l'aide des meilleures estimations faites par la direction du taux de participation future au régime de soins de santé et de soins dentaires des retraités, du coût moyen des soins de santé par personne assurée, des taux tendanciels du coût des soins de santé et de l'utilisation de ces soins, du taux de croissance de la rémunération et des taux de mortalité.

Les ajustements qui découlent des gains et pertes actuariels sont amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active du groupe de salariés concernés.

La durée moyenne estimative du reste de la carrière active des participants aux régimes d'avantages complémentaires de retraite est de 11 ans (11 ans en 2018). Les ajustements apportés en raison de modifications des régimes, pour un montant net après compensation des gains ou pertes actuariels non amortis concernant les services rendus par les salariés au cours de l'exercice précédent, sont comptabilisés dans l'état des résultats de la période au cours de laquelle la modification a été apportée.

iii) Services de transport par traversier gratuits pour les salariés et les retraités

Les salariés et les retraités de Marine Atlantique S.C.C. bénéficient d'avantages relatifs au transport à bord des navires de la Société. Les salariés syndiqués, les salariés non syndiqués et les cadres ont droit de bénéficier de ces privilèges après avoir accumulé quatre mois d'emploi continu et 694 heures de travail normales ou après deux années de service, à la première de ces éventualités. Aucun passif n'a été comptabilisé dans l'état de la situation financière à ce titre, car le montant de cet avantage est négligeable.

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.
Notes complémentaires des états financiers intermédiaires
non audités
30 juin 2019
(en milliers de dollars)

Avantages postérieurs à l'emploi

i) Passif au titre des indemnités pour accidents de travail

Pour certains membres de son personnel en activité ou anciens salariés, la Société est un employeur auto-assuré qui est responsable du passif au titre des indemnités pour accidents de travail. Le coût de ce passif est déterminé de façon actuarielle au moyen de la valeur actualisée nette du passif lié aux accidents de travail des salariés actuels et des anciens salariés lorsque des indemnités sont accordées par la Workplace Health, Safety and Compensation Commission de Terre-Neuve-et-Labrador, la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail du Nouveau-Brunswick ou la Workers' Compensation Commission de l'Île-du-Prince-Édouard, ou lorsque des modifications législatives sont apportées et qu'on peut raisonnablement estimer les coûts futurs prévus. La direction comptabilise les variations de la valeur actualisée nette du passif en se fondant sur les estimations actuarielles des coûts futurs mises à jour en fonction des données réelles et des modifications apportées aux hypothèses actuarielles.

Les ajustements qui découlent des gains et pertes actuariels sont amortis sur la durée moyenne prévue de versement des indemnités qui est de 10 ans (10 ans en 2018).

ii) Autres avantages

Les autres avantages postérieurs à l'emploi sont constitués des prestations de remplacement du revenu servies aux salariés en congé d'invalidité à court terme et des prestations du régime collectif qui continuent d'être versées aux salariés en congé d'invalidité à long terme. Le coût de ces autres avantages postérieurs à l'emploi est établi par évaluation actuarielle à partir de la valeur actualisée nette du passif associé aux prestations d'invalidité à court et à long terme versées actuellement aux salariés, compte tenu des taux d'inflation, des taux d'intérêt, des taux de mortalité et des taux tendanciels du coût des soins de santé. La direction comptabilise les variations de la valeur actualisée nette du passif en se fondant sur les estimations actuarielles des coûts futurs mises à jour en fonction des données réelles et des modifications apportées aux hypothèses actuarielles.

Les salariés syndiqués sont admis à recevoir des prestations d'invalidité à court terme le premier jour du mois qui suit l'expiration d'une période de 60 jours d'emploi continu. Ces prestations ne sont pas offertes aux salariés non syndiqués ni aux cadres, car ils bénéficient d'un régime distinct d'assurance-maladie. Le régime d'invalidité à court terme des salariés syndiqués fournit des prestations pour compenser la perte de revenus d'emploi en cas d'invalidité à la suite d'une maladie ou d'un accident non lié au travail. Les prestations peuvent commencer à être versées après la fin du délai de carence prévu et leur versement se poursuit jusqu'à la fin de l'invalidité du salarié ou la fin de la période d'indemnisation, selon la première de ces éventualités. Afin de pouvoir bénéficier de prestations d'invalidité à court terme, les salariés doivent avoir travaillé pendant toute la période ouvrant droit aux prestations et satisfaire à la définition d'invalidité. Le montant des prestations hebdomadaires est calculé en fonction de la convention collective. Un salarié qui reçoit des prestations d'invalidité à court terme continue de bénéficier de l'assurance complémentaire couvrant les soins médicaux pendant une période de six mois, de l'assurance pour les soins dentaires pendant une période de trois mois, et de la couverture d'assurance-vie de base pendant une période de six mois. Le salarié peut, par la suite, demander une exonération de primes d'assurance-vie afin de préserver sa couverture. Les privilèges de transport du salarié sont maintenus pendant la période d'invalidité. Aucune indemnité de décès ou de mutilation par accident ne peut être versée aux salariés qui ne sont pas actifs sur leur lieu de travail.

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.
Notes complémentaires des états financiers intermédiaires
non audités
30 juin 2019
(en milliers de dollars)

Les cadres et les salariés non syndiqués peuvent recevoir des prestations d'invalidité à long terme à compter du premier jour du mois qui suit l'expiration d'une période de 60 jours d'emploi continu. Ce régime n'est pas offert aux employés syndiqués. Le régime d'invalidité à long terme des cadres et des salariés non syndiqués prévoit le versement régulier de prestations pour remplacer les revenus d'emploi perdus en raison d'une invalidité de longue durée due à une maladie ou à un accident non lié au travail. Le versement des prestations débute après une période de carence de 26 semaines et se poursuit jusqu'à ce que le salarié cesse d'être invalide, au sens de la politique en vigueur, ou atteigne 65 ans, selon la première de ces éventualités. Le montant des prestations hebdomadaires versées à un cadre ou à un salarié non syndiqué n'est pas le même. Un salarié qui reçoit des prestations d'invalidité à long terme continue de bénéficier de l'assurance complémentaire couvrant les soins médicaux et dentaires, et des privilèges de transport accordés, pendant toute la durée de son invalidité pour autant qu'il continue de satisfaire à la définition d'invalidité et n'a pas atteint 65 ans. Sa couverture d'assurance-vie de base est valide pendant une période de six mois. Le salarié peut, par la suite, demander une exonération de primes d'assurance-vie afin de préserver sa couverture. Aucune indemnité de décès ou de mutilation par accident ne peut être versée aux salariés qui ne sont pas actifs sur leur lieu de travail.

Un régime de congés de maladie est également offert aux cadres et aux salariés non syndiqués qui ont été embauchés après le 1^{er} septembre 2001, qui leur permet d'accumuler des congés de maladie pendant leur service. Les employés embauchés avant le 1^{er} septembre 2001 sont admis à accumuler des congés de maladie en fonction du nombre d'années de service. Dans le cadre de ce régime, les congés de maladie peuvent être accumulés, mais ne constituent pas des avantages acquis. Aucun passif n'a été comptabilisé dans l'état de la situation financière à ce titre, car le montant est négligeable.

g) Constatations des revenus

La Société comptabilise les revenus lorsqu'il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord, que la livraison des biens a été effectuée, que le prix à payer par l'acheteur est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré. Les produits des activités de transport et du supplément pour le carburant sont comptabilisés lorsque les services de traversier sont rendus. Les clients de la Société doivent payer à l'avance, au moment où ils font leur réservation. Les sommes reçues sont d'abord comptabilisées comme des revenus reportés, puis constatées en tant que revenus lorsque les services de traversier sont rendus. Les intérêts créditeurs sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

h) Charges

Les charges sont comptabilisées selon la comptabilité d'exercice. Des charges d'exploitation sont donc comptabilisées lorsque les biens sont reçus ou les services rendus.

Les charges comprennent également des provisions qui reflètent la variation de la valeur des actifs et des passifs, y compris des provisions pour créances douteuses et pour obsolescence des stocks. Les charges englobent aussi l'amortissement des immobilisations corporelles, la consommation des stocks et les charges payées d'avance.

i) Charges payées d'avance

Les charges payées d'avance sont des décaissements effectués avant l'achèvement des travaux, la livraison des biens ou la prestation des services, ou des paiements versés à l'avance aux termes de contrats de location.

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.
Notes complémentaires des états financiers intermédiaires
non audités
30 juin 2019
(en milliers de dollars)

j) Conversion des devises

Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont convertis aux cours du change en vigueur à la date de clôture. Les revenus et les charges sont convertis aux cours du change en vigueur à la date de l'opération. Les engagements et les éventualités libellés en devises sont convertis aux cours du change en vigueur à la date de clôture. Un gain ou une perte de change qui se produit avant le règlement est comptabilisé dans l'état des gains et pertes de réévaluation. Au cours de l'exercice où a lieu le règlement, le montant cumulé des gains et pertes de réévaluation fait l'objet d'une écriture de contrepassation dans l'état des gains et pertes de réévaluation et un gain ou une perte de change déterminé en fonction du cours du change à la date de comptabilisation initiale de l'élément est comptabilisé dans l'état des résultats.

k) Passifs éventuels

Les passifs éventuels sont des obligations potentielles qui peuvent donner lieu à des passifs réels si un ou plusieurs événements futurs se produisent ou ne se produisent pas. Dans la mesure où l'événement futur risque de se produire ou non et si l'on peut établir une estimation raisonnable de la perte, un passif estimatif est comptabilisé et une charge est constatée. Si la probabilité ne peut être déterminée ou s'il est impossible de faire une estimation raisonnable du montant en cause, l'éventualité est présentée dans les notes complémentaires des états financiers.

l) Actifs éventuels

Les actifs éventuels sont des actifs potentiels qui résultent de situations incertaines, qui seront dénouées par un événement futur déterminant. L'existence d'un actif éventuel est mentionnée dans les notes complémentaires s'il est probable que l'événement futur déterminant se produira. Si l'événement futur déterminant est improbable ou impossible à déterminer, aucun actif éventuel n'est présenté dans les notes complémentaires.

m) Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables du secteur public, exige que la direction fasse des estimations et formule des hypothèses ayant une incidence sur le montant des actifs, des passifs et sur l'information sur les actifs et les passifs éventuels présentés à la date de clôture et les montants des revenus et des charges présentés au cours de l'exercice. Les estimations comptables importantes de la Société portent notamment sur ce qui suit : l'actif au titre des prestations de retraite constituées, le passif au titre de prestations de retraite constituées, les avantages complémentaires de retraite et les avantages postérieurs à l'emploi, les durées de vie utile des immobilisations corporelles et les litiges. Les estimations sont établies à partir des meilleures informations disponibles au moment de la préparation des états financiers et elles sont révisées annuellement afin de refléter les nouvelles informations obtenues. Les résultats réels pourraient différer des estimations établies.

3. ADOPTION D'UNE NOUVELLE NORME COMPTABLE

En août 2018, le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public a publié la norme SP 3280 – Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations. Cette norme établit des principes sur la façon de comptabiliser et de présenter les obligations juridiques afférentes à la mise hors service

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.
Notes complémentaires des états financiers intermédiaires
non audités
30 juin 2019
(en milliers de dollars)

d'immobilisations corporelles. Une obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation corporelle est comptabilisée lorsque tous les critères suivants sont satisfaits :

- il existe une obligation juridique qui oblige l'entité à engager des coûts de mise hors service relativement à une immobilisation corporelle;
- l'opération ou l'événement passé à l'origine du passif est survenu;
- il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés;
- il est possible de procéder à une estimation raisonnable du montant en cause.

Cette norme s'applique obligatoirement aux exercices ouverts à compter du 1^{er} avril 2021. Son adoption anticipée est permise. La Société a décidé de ne pas adopter cette nouvelle norme de manière anticipée. Elle s'emploie actuellement à évaluer l'incidence que cette norme aura sur ses états financiers. Pour l'instant, cette incidence n'est donc pas connue.

4. SOMME (À PAYER AU) À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU CANADA

La Société est financée par le gouvernement du Canada en fonction principalement de ses besoins de trésorerie. En outre, les éléments comptabilisés dans l'état des résultats et dans l'excédent cumulé au cours d'un exercice peuvent être financés par le gouvernement du Canada au cours d'exercices différents. Par conséquent, les résultats d'exploitation nets de la Société pour un exercice donné diffèrent selon qu'ils sont présentés en fonction du financement octroyé par le gouvernement ou des principes comptables généralement reconnus.

	30 juin 2019		31 mars
	(3 mois)		2019
Somme à payer au gouvernement du Canada au début de la période	2,994	\$	2,717
(Somme à recevoir du) gouvernement du Canada au début de la période	(13,404)		(21,100)
Crédits parlementaires de la période	33,080		133,641
Comptabilisés au cours de la période:			
Exploitation	(8,449)		(75,977)
Immobilisations	(10,839)		(49,690)
(Déficit) excédent - financement public	<u>13,792</u>		<u>7,974</u>
(Somme à recevoir du) gouvernement du Canada à la fin de la période	<u>-</u>		<u>(13,404)</u>
Somme à payer au gouvernement du Canada à fin de la période	<u>3,382</u>	\$	<u>2,994</u>

5. TRÉSORERIE

La trésorerie comprend la trésorerie affectée qui se compose de liquidités libellées en euros qui sont détenues dans un compte de garantie bloqué dans une banque allemande pour le traversier mixte *Atlantic Vision*. Le montant total du solde libellé en euros se chiffre à 4 500 € (6 222 € en 2018), ce qui correspondait à 6 700 \$ CA au 30 juin 2019 (9 873 \$ CA au 31 mars 2019).

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.
Notes complémentaires des états financiers intermédiaires
non audités
30 juin 2019
(en milliers de dollars)

6. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Au cours du trimestre clos le 30 juin 2019, la charge nette au titre des avantages sociaux futurs s'est élevée à 113 \$ (1 079 \$ au 30 juin 2018). Cette charge comprend les coûts au titre du régime de retraite agréé à prestations déterminées, du régime d'assurance-vie et de soins de santé et de soins dentaires pour les retraités et des indemnités pour accidents du travail.

7. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La Société est liée par propriété commune à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Elle effectue des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités, selon les mêmes conditions que celles qui s'appliquent aux parties non apparentées. Au cours du trimestre, la Société a engagé des charges de 297 \$ (273 \$ en 2018) avec d'autres sociétés d'État, ministères et organismes publics fédéraux. En outre, le gouvernement du Canada finance la Société, comme cela est précisé dans les notes complémentaires 2 a) et 3. Transports Canada a autorisé la Société à utiliser gratuitement les terres publiques sur lesquelles sont sis ses terminaux portuaires. Aucun montant n'a été comptabilisé à ce titre, car la juste valeur de ce service qui est rendu gratuitement ne peut pas faire l'objet d'une estimation fiable.

8. ÉVENTUALITÉS

Il n'y a eu aucun changement aux éventualités au titre des litiges depuis la fin de l'exercice le plus récent. Il n'y a eu aucune nouvelle poursuite pour laquelle un paiement est probable.